

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Sabrina BURON à partir du point N°3 , Cédric JEGOU, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD

**MEMBRES EXCUSES :**

Hassen SFAR, Marie-Noëlle DEBILY, Claudine DUMARGUE

**POUVOIRS**

Hassen SFAR donne pouvoir à Jérôme GRIMAL  
Marie-Noëlle DEBILY donne pouvoir à Frédéric CROS  
Claudine DUMARGUE donne pouvoir à Cédric JEGOU

Monsieur BUCHEMEYER a été nommé secrétaire de séance.

**1. Procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2020**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2020**

**2. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données à M. Le Maire**

**Le conseil municipal à l'unanimité prend acte des décisions prises entre le 26 novembre 2020 et le 10 décembre 2020.**

**3. Finances - Budget primitif 2021 - Budget Ville**

**Le conseil municipal le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et cinq abstentions (M. CROS, M. ROBERT, MME DEBILY MME BURON, M. JACQUILLARD) approuve le budget primitif de la ville pour l'exercice 2021, par chapitre et par opération, pour un montant de 3.485.000 € en section d'investissement et de 14.190.350 € en section de fonctionnement.**

**4. Finances - Etalement des charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve d'étaler les dépenses supplémentaires générées par la COVID pour un montant total de 95 825 € sur 5 ans afin de limiter l'impact de celles-ci sur les dépenses de fonctionnement 2020 et sur la capacité d'autofinancement de la commune.**

Les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre sont prévus dans la décision modificative n° 3-2020 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

**5. Finances - Décision modificative n° 3-2020 - Budget Ville**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve** la décision modificative n° 3 de 2020 pour un montant de 95 825 € en investissement et en fonctionnement.

**6. Finances - Modification de l'APCP Travaux Mairie**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve** les travaux de rénovation de la mairie qui vont commencer en tout début d'année prochaine et valide le surcout par rapport aux prévisions initiales de 185 375 € et de les porter ainsi à 796 000 €. L'autorisation de programme va donc s'élever au total à 1 993 375 €.

**7. Finances - Tarifs 2021**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve** les tarifs municipaux 2021 proposés, identiques à ceux de 2020, hormis quelques mises à jour de tarifs, en particulier sur la location de matériel scénique et la mise à disposition d'un site sur l'aire des Brandes,

**8. Finances - Prise en compte des dépenses d'investissement pour 2021 - Budget Ville**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve** de fixer à 150 € le seuil minimum permettant la prise en compte en section d'investissement des biens meubles pour l'année 2021.

**9. Finances - Vote des taux des impôts directs locaux 2021**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve** la reconduction pour 2021 des taux des trois impôts directs locaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

**10. Finances - Avenant à la convention de programmation 2018 - convention d'investissement 2016-2018 Département**

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation de délai d'un an à la convention de programmation 2018 de la convention d'investissement 2016-2018 et à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

**11. PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de personnel municipal**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve** la mise à disposition d'un agent du service des sports de la Ville, M. Denis GIBERT, à l'association Club de Rugby SA XV et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention pour une durée de 3 ans.

**12. PERSONNEL MUNICIPAL - Créations et suppressions de postes**

**Le conseil municipal à l'unanimité accepte :**

- de supprimer un emploi d'ingénieur territorial et de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, un emploi d'ingénieur territorial principal,
- de supprimer un emploi de rédacteur territorial et de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, l'agent recruté ayant réussi l'examen professionnel - l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe sera supprimé,
- de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial affecté au service des finances et de créer, à compter du 26 janvier 2021, un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (l'agent ayant réussi le concours, dans ce cas le détachement pour stage n'est pas appliqué)

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet,  
**et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**
- De supprimer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h)
- De créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet.

**13. PERSONNEL MUNICIPAL - Création de postes - Centre de Santé Municipal**

**Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés quatre oppositions (M. JEGOU, M. DELARUE, MME DUMARGUE, M. JACQUILLARD) approuve la création d'un poste supplémentaire et de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 1 an, 1 poste de praticien hospitalier contractuel à temps non complet (6 ½ journées par semaine).**

**14. PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation de recruter des vacataires - Centre Municipal de Santé**

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, un ou plusieurs vacataires pour effectuer les remplacements des médecins territoriaux pendant leurs périodes de congés, et à signer tous les documents et actes afférents à cette décision.**

**15. PERSONNEL MUNICIPAL - Détermination des ratios d'avancements de grades pour l'année 2021.**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve les ratios d'avancements de grades des agents remplissant les conditions statutaires et valide la création, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

- o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- o 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- o 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- o 1 poste d'agent de maîtrise principal
- o 1 poste d'ETAPS principal de 1<sup>ère</sup> classe
- o 3 postes d'EJE de classe exceptionnelle
- o 1 poste de puéricultrice hors classe

**16. PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'adhésion au service « Recrutement Remplacement Renfort » du Centre de Gestion de la Charente**

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service « Recrutement Remplacement Renfort », avec le Centre de Gestion de la Charente.**

**17. PERSONNEL MUNICIPAL - Complément prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID19**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une aide d'un montant de 1200 € attribué au FOYER SOLEIL dans le cadre de la prise en charge et**

l'accompagnement des personnes âgées par le personnel municipal de la structure dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

**18. Vie scolaire : Subvention pour l'Ecole de la seconde chance - année 2020**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 1 000€ à l'association « Ecole de la seconde chance ».**

**19. Vie Scolaire : demande de subvention pour l'association Lire et Faire Lire**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement une subvention de 150€ à l'association « Lire et Faire Lire ».**

**20. Vie associative, culture et sports - Contrats d'objectifs vie sportive**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve la reconduction des contrats d'objectifs qui avaient été signés entre la ville et l'AS Soyaux, l'ASJ Soyaux-Charente et l'ASBB Soyaux pour 3 ans, après les avoir rencontrées.**

**21. Vie associative, culture et sport - Subventions aux associations - avance sur les subventions 2021**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement aux associations d'une avance sur leurs subventions 2021,**

A.S. SOY AUX : 7 800 €

A.S.J. SOY AUX : 12 000 €

ASBB Soyaux : 1 000 €

Soyaux Angoulême XV Charente : 5 600 €

Association, pour l'Ecole Ouverte : 10 000 €

CSCS-FLEP : 102 480 €

Bibliothèque pour Tous : 12 000 €

**et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières à intervenir avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 €.**

**22. Vie Culturelle - Tarifs Arts et Compagnie 2020/2021**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs des Arts et Compagnie qui restent inchangés pour la saison culturelle 2020/2021.**

**23. Résidence autonomie Foyer Soleil - Projet d'établissement 2020/2025**

**Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du projet d'établissement 2020-2025 de la résidence autonomie Foyer Soleil qui s'inscrit dans le cadre de la bientraitance des usagers.**

**24. Résidence Autonomie Foyer Soleil - Autorisations spéciales budgétaire 2021**

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 1.500,00 € sur le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) et 7.750,00 € sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles).**

**25. Résidence Autonomie Foyer Soleil - Révision des tarifs au titre de 2021**

**Le conseil municipal à l'unanimité approuve la revalorisation de 2,5% des tarifs d'hébergement de la résidence autonomie Foyer Soleil. Les tarifs de lingerie et de restauration restent inchangés.**

## **26. Résidence Autonomie Foyer Soleil - Prise en compte en section d'investissement d'acquisitions de biens meubles**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve de fixer à 150 € le seuil minimum permettant la prise en compte en section d'investissement des biens meubles pour l'année 2021.

## **27- PERSONNEL MUNICIPAL - Création de postes- Recrutement d'un conseiller numérique**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, d'un emploi de conseiller numérique à temps complet pour exercer les missions. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique et du grade des adjoints techniques territoriaux. A défaut d'agent titulaire, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel pour une durée d'un an et rémunéré sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

### **Questions diverses**

A la demande des conseillers du groupe DECIDES et de M. JACQUILLARD plusieurs questions diverses sont portées à l'ordre du jour :

1°) Le samedi 14 novembre dernier, les maires de 101 communes françaises, dont le maire d'Angoulême, ont adressé une lettre ouverte à Emmanuel Macron l'appelant à réserver 1 % des 100 milliards du plan de relance au soutien des quartiers prioritaires. Au nom de l'égalité républicaine.

M. NEBOUT soutient cette démarche et informe le conseil qu'il n'a pas eu connaissance de cette lettre.

2°) Comme l'ensemble des élu.e.s de notre commune, nous avons appris que malheureusement, le projet porté par la communauté éducative de l'école Jean Moulin (végétalisation de la cour de récréation de l'école) n'avait pas été retenu dans le cadre du budget participatif mis en place par le Conseil Départemental de la Charente.

M. NEBOUT regrette que le projet n'ait pas été retenu. Il est précisé qu'un travail sera fait sur la végétalisation des cours d'écoles sur l'ensemble de la ville. 10 000 € ont été fléchés sur le budget sur ce volet et les travaux peuvent aussi être réalisés en régie.

Le verdissement peut revêtir plusieurs formes : création de strates arbustives, arbres à planter, espaces verts à créer, engazonnement ponctuel, jardins potagers, végétalisation des certaines façades et toits... mais aussi éléments et jeux en matériau naturel. Tout est imaginable et il faudra faire un travail avec les équipes éducatives mais aussi techniques afin d'arriver à un coût global (travaux et entretien) conforme aux capacités de la ville.

3°) En début de mandature municipale, vous nous avez proposé de participer à diverses commissions de travail dans un esprit affiché d'ouverture. Mais 6 mois après les élections, nous sommes au regret de constater que l'organisation de ces commissions est laborieuse. Certaines commissions n'ont toujours pas débuté, d'autres sont balbutiantes dans leur démarrage. Certaines sont aussi annulées de dernière minute sans explication, pour être reprogrammées quelques jours après, ne laissant pas aux élus la possibilité de s'organiser eu égard à leurs obligations professionnelles ou personnelles. Bon nombre de commissions « régaliennes » sont également trop courtes (1heure) pour espérer un travail fructueux par séance.

**M. NEBOUT informe l'ensemble des conseillers que le planning a été envoyé ce jour.**

4°) Une majorité de la population de notre commune est marquée par de nombreuses vulnérabilités, et ce, depuis plusieurs années. Parmi celles-ci :

- Surreprésentation des plus pauvres par rapport aux moyennes départementales et nationales, revenu médian le plus faible des communes de la Charente.
- Chiffre record de « sans diplôme », de salarié-es précaires et de demandeurs d'emplois.
- 300 jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi et dont les 2/3 ont entre 20 et 24 ans.

La dégradation de leur situation subit depuis mars 2020 une accélération pour les raisons que nous connaissons.

Au-delà de l'action sociale en cours, c'est de la cohésion sociale dont il faut se préoccuper.

Il y a urgence à mettre des garde-fous pour éviter que certain(e)s, aujourd'hui sur le fil du rasoir ne se retrouvent dans les situations les plus extrêmes.

**Un comité de coordination est mis en place et piloté par l'Adjointe au Maire en charge du secteur social, Mme Fadilla DAHMANI.**

**Cette instance a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés autour d'un plan d'actions visant principalement les causes et non uniquement les conséquences de cette exclusion sociale.**

5°) Quelles actions envisagez-vous pour développer l'offre du bio dans la restauration collective au-delà du strict respect de la loi (20%) ?

Quels peuvent être les objectifs atteignables pour 2021 et 2022 ?

Avez-vous fait des démarches pour un développement local, en coordination avec le Gd Angoulême.

**M. NEBOUT informe l'ensemble des conseillers qu'un groupe de travail est mis en place au niveau de l'agglomération. M. Jérôme GRIMAL représente la ville au niveau de l'agglomération.**

**Par ailleurs, un groupe de travail Restauration va être créé avec une mise en place dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, en lien à l'arrivée du nouveau responsable de la cuisine et des éléments recueillis par des réunions d'échanges avec d'autres collectivités ou porteur de ce type de projet.**

**Des contacts avec le prestataire pour faire évoluer les pratiques et les modalités de commande des denrées alimentaires sont en cours. Ces éléments seront à formaliser, avec une montée en puissance progressive.**

**Il y aura indubitablement un impact financier sur les prix des repas, à porter par la commune et/ou les familles.**

**La ville sera prête à l'application de la loi en 2022.**

6°) La mairie va remettre 47 ordinateurs aux écoliers, financés par l'État à hauteur de 33 000 euros.

Combien de familles au total auraient besoin de cet équipement pour leurs enfants scolarisés ?

Quels sont les critères d'attribution ?

**Il a été recensé 80 familles en difficulté par les services de la mairie. La donation des 47 ordinateurs est une première phase dans l'aide apportée aux familles les plus défavorisées de la commune.**

Le repérage des familles a été fait par l'équipe enseignante et ensuite il y a une validation par l'équipe pluri-disciplinaire PRE (accompagnateurs sociaux sur différents domaines).

7°) Des employeurs, majoritairement des artisans et des commerçants, accueillant des apprentis sont mis en difficultés par le retard des versements des aides qui leur sont dues par les branches (nouvelle loi sur la FP) et l'État.

Avez-vous repéré des employeurs et donc des apprentis en difficulté dans notre commune ?

Si oui, quelle action est envisagée afin de palier momentanément à ces difficultés pour le maintien dans l'emploi de ces apprentis ?

**M. le Maire n'a pas été informé de ce type de difficultés. Il précise que la ville a apporté son soutien à l'ensemble des commerçants de la ville et ce depuis le 1<sup>er</sup> confinement.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35

Le Maire,



F NEBOUT